

Taux de taxation 2019

DESCRIPTION	TAUX 2019	MODE D'IMPOSITION
Taxe foncière générale résiduelle – résidentielle 1 à 5 logements	0,599 \$	du 100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale des immeubles de 6 logements ou plus	0,704 \$	du 100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale des immeubles non résidentiels	1,338 \$	du 100\$ d'évaluation
Taxe foncière pour le fonds spécial du maintien des infrastructures :		
▪ immeubles résidentiels;	0,070 \$	du 100 \$ d'évaluation
▪ immeubles de 6 logements et plus;	0,082 \$	du 100 \$ d'évaluation
▪ immeubles non résidentiels;	0,156 \$	du 100\$ d'évaluation
Taxe d'entretien de l'aqueduc et de l'égout		
▪ immeubles desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout;	0,073 \$	du 100\$ d'évaluation
▪ immeubles desservis par le réseau d'aqueduc;	0,062 \$	du 100\$ d'évaluation
Compensation égout et assainissement de l'eau		
▪ Unités résidentielles;	105,00 \$	par unité de logement
▪ Unités commerciales et/ou industrielles reliées à un compteur d'eau		
- de 1 à 60 500 gallons;	206,25 \$	
- de 60 501 à 200 000 gallons;	352,00 \$	
- plus de 200 000 gallons	587,00 \$	
Compensation fourniture de l'eau potable		
▪ Pour toutes les unités de logements à usage résidentiel, commercial ou industriel	120,00 \$	par unité de logement
▪ En sus pour les unités reliées à un compteur d'eau :		
- consommation entre 60 501 et 200 000 gallons	1,92 \$	par 1000 gallons
- consommation de plus de 200 000 gallons	2,55 \$	par 1000 gallons
Ordures ménagères		
▪ Résidentiel, commercial, industriel;	140,00 \$	par unité de logement
▪ habitations multifamiliales de 20 logements et plus;	75,00 \$	par unité de logement
▪ chalets.	120,00 \$	par unité de logement